

Mais somme toute, lorsqu'on voit ce que donne partout le sacro-saint développement avec son cortège d'inégalités, de violence, de racisme et le reste, le fait de demeurer un peu à l'écart de la mêlée est sans doute pour le Morvan le meilleur des atouts. Et comme le disait Guillemenot du moulin Caillot à Saint-Brisson : « Ah ! fous-mouai don la paix aivaic çai ! »

PHILIPPE BERGE-LANGEREAU

Joseph Gadrey

C'est avec intérêt pour la question posée par *Vents du Morvan* que je répons à vos interrogations sur les démarches de cohérence que l'on peut envisager pour le Morvan, suite à la mise en place des «Pays».

Le projet d'un Pays de l'autunois-morvan est né de la prise de conscience de ses élus et de nombreux responsables associatifs et économiques, de la nécessité de s'organiser à l'échelle de ce territoire au regard des enjeux de développement.

Après deux années de réflexion et de concertation, l'association du Pays de l'autunois-morvan a été créée à cet effet en mai 2000. Elle a pour tâche l'élaboration de la charte de développement du Pays de l'autunois-morvan et regroupe l'ensemble des acteurs du «Pays»: communes, communautés de communes, associations, structures économiques et socioprofessionnelles, entreprises, etc. Le conseil d'administration et le bureau comportent à parité élus et représentants de la société civile.

Ce Pays de l'autunois-morvan, véritable bassin de vie, regroupe sur sept cantons un territoire rural autour de la ville d'Autun et d'un axe central Étang-sur-Arroux – Autun – Epinac.

Il est formé par trois entités géographiques spécifiques : le Haut-

Morvan (le Haut-Folin, le Mont Beuvray, la région d'Anost), le bassin d'Autun traversé par l'Arroux et son affluent la Drée et le plateau autunois incluant le Massif d'Uchon en direction du Creusot. Onze communes sont sur le périmètre du Parc naturel régional du Morvan, plus la commune associée d'Uchon et les deux villes portes du Parc : Autun et Étang-sur-Arroux.

Actuellement, quarante-neuf communes ont délibéré positivement pour faire partie du périmètre d'étude dont neuf sont situées également sur le Parc régional.

L'autunois-morvan est riche de deux potentialités de développement : l'une est tournée vers le Morvan et la zone rurale (tourisme, agriculture, forêt, environnement), l'autre est tournée vers les bassins industriels voisins (entreprises, PME-PMI, formations, services).

Il serait donc absurde et dangereux de prétendre qu'Autun et son proche environnement ont à eux seuls, et dans tous les domaines, la surface et les moyens suffisants pour assurer leur avenir dans un «Pays» fermé et replié sur lui-même.

C'est pourquoi je crois qu'aujourd'hui, s'il nous faut déjà construire un Pays de l'autunois-morvan fort de ses propres atouts, fidèle aux valeurs participatives avec lesquelles il s'élabore actuellement, il faut parallèlement poser les jalons d'une coopération avec les Pays voisins du Morvan dans une logique de Massif, comme avec les communautés d'agglomération voisines de Saône-et-Loire, dans une logique de réseau de villes.

De nombreux partenariats sont possibles et il faut résolument s'engager dans cette voie. Des contacts sont déjà pris avec les responsables des «Pays» du Massif du Morvan et le Parc naturel régional pour élaborer ensemble un programme «*Leader Plus*» (culture, tourisme, NTIC, etc.) pour les années 2000 – 2006.

Le site de Bibracte, situé sur le ter-

ritoire du Parc et des deux Pays du nivernais-morvan et de l'autunois-morvan doit permettre également un projet de développement touristique autour de ce site, commun à ces deux Pays, en partenariat avec la SAEM du Mont-Beuvray et le Parc naturel régional.

Par ailleurs, la loi Voynet précise que lorsqu'il y a chevauchement du territoire d'un Pays avec celui d'un Parc naturel régional créé antérieurement, les deux parties doivent organiser l'appartenance simultanée des communes au Pays et au Parc par une convention définissant les missions respectives de chacun.

Il ne s'agit donc nullement de faire un petit pays fermé. Au contraire, il s'agit de construire, dans une démarche volontariste, un **Pays cohérent** pour réaliser les projets qu'il aura su élaborer dans sa charte en trouvant la bonne dimension interne pour les réaliser lui-même, ou les bonnes coopérations pour les réaliser avec d'autres.

JOSEPH GADREY

Président de l'association du Pays de l'autunois-morvan

Communiqué du GLACEM

«Le GLACEM rappelle que la décision de création d'un pays revient aux communes et aux communautés de communes.

Compte tenu du fait que le Morvan constitue une entité culturelle, économique, historique et géographique unique le GLACEM souhaite qu'en partenariat avec le Parc (dans ses domaines de compétences), les élus, les représentants des forces socioprofessionnelles et associatives de l'ensemble du territoire morvandiau coordonnent leurs initiatives. Pour ce faire, il demande que les orientations retenues pour chacun des bassins de vie s'inscrivent dans le cadre d'une politique cohérente basée sur une